



AVIS DE COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE D'IMITER s'est réunie sous la présidence de M. Imad TOUMI, le mercredi 11 juin 2025 à 11 heures, au siège social sis au Twin Center, Tour A, Angle Bd Zerktoni et Bd Al Massira Al Khadra – Maarif, Casablanca.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, a permis de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1 420 872 actions sur les 1 645 090 actions composant le capital social.

Au cours de cette séance, les résolutions suivantes publiées préalablement à la tenue de l'Assemblée dans le journal électronique Médias24 du 8 mai 2025, ont été complétées et adoptées à l'unanimité des votes valablement exprimés, soit :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 186 719 660,90 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2024.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée par les lois en vigueur, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice :

Bénéfice net comptable	186 719 660,90 DH
Report à nouveau sur exercices antérieurs	613 968 758,19 DH
Solde	800 688 419,09 DH
Dividendes	131 607 200,00 DH
Report à nouveau	669 081 219,09 DH

Elle décide en conséquence, de distribuer, au titre de l'exercice 2024, un dividende global de 131 607 200 dirhams, soit un dividende unitaire de 80 dirhams par action.

Elle décide, en outre, d'affecter au compte « report à nouveau » le solde non distribué, soit 669 081 219,09 dirhams.

Ce dividende sera payé, sous déduction de la taxe retenue à la source, le 01 juillet 2025, selon les modalités prévues par la législation en vigueur.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe le montant global brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil et du Comité des Risques et des Comptes, à 620 000 dirhams.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision nouvelle.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

CONTACT PRESSE

Groupe Managem

Relations Investisseurs : investors@managemgroup.com

Relations Média : communication@managemgroup.com

www.managemgroup.com

Twin Center, Tour A, angle Boulevards
Zerktoni et Al Massira Al Khadra,
BP 5199, Casablanca - Maroc
Tél. +2125 22 95 65 65 - Fax : 05 22 95 64 64
managem@managemgroup.com